

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 9 octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 octobre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 16 octobre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Philippe SIBILLE
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sana EL AMRANI ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET

DEL/2024/ST/81
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA RUE DU LIN, RUE DU
TILLEUL ET RUE DE LA MARJOLAINE

Dans le cadre des travaux de voiries et de modification du schéma électrique de la rue du Lin, Rue du Tilleul et Rue de la Marjolaine, ENEDIS a sollicité la collectivité afin que soient consentis des droits de servitudes pour établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 10 mètres ainsi que ses accessoires. A ce titre, la convention annexée à la présente délibération définit et encadre les interventions et prérogatives d'Enedis lors des travaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de confirmer la signature de la convention créatrice de droits de servitudes à ENEDIS.

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux du 25 septembre 2024,

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la mise en place de la convention annexée à la présente délibération ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques relatives à ce dossier,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

